
Budget 2022 – Décision modificative N° 1 - Fonctionnement/Investissement :
Virement de crédits

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 16 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Pol 'Eco - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILO**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Jean **BOINET**). - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté (pouvoir à M. Christophe **ARFEUILLERE**).

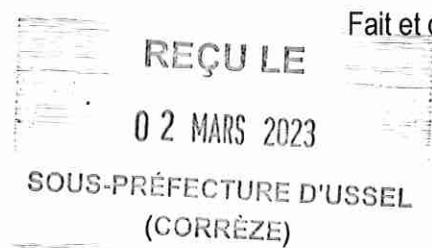
Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel.

Le Président propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2022 sont insuffisants :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement	- 200 000 €	
Art 023 – Virement à la section d'Investissement Fonction 020 – Adm. Générale	- 200 000 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	+ 200 000 €	
Art 71355 – Variation des stocks de terrains aménagés Fonction 020 – Adm. Générale	+ 200 000 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		- 200 000 €
Art 021 – Virement de la section de fonctionnement 0001 – Opérations financières Fonction 020 – Adm. Générale		- 200 000 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections		+ 200 000 €
Art 3555 – Terrains aménagés 0001 – Opérations financières Fonction 020 – Adm. Générale		+ 200 000 €
TOTAL	0 €	0 €



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer tous documents utiles à cet effet.


REÇU LE
02 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

